

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022\_060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 avril 2022**

**Délibération N° 2022/060**

**Travaux de mise aux normes, rénovation et sécurisation  
des locaux de la direction de l'environnement et des  
aménagement paysagers**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Les locaux de la Direction de l'environnement et des aménagements paysagers sont situés sur le chemin de Ranucchietto à Mezzavia.

L'âge avancé de ces locaux et le manque de travaux réalisés depuis l'achat de ce bâtiment auprès de l'ancien France Telecom, nous amènent aujourd'hui à une rénovation globale du site. La vétusté des sols, plafonds, menuiseries, installations sanitaires et électriques, ainsi que le manque d'espace pour les nouveaux agents qui intègrent ce service en pleine expansion, font de ces locaux un lieu mal adapté à l'activité professionnelle.

Les travaux énumérés ci-dessous se basent également sur les comptes-rendus de visite de l'ACFI et du CHSCT, qui préconisent notamment la création d'un vestiaire dans l'un des hangars dédiés au stockage du matériel.

Les locaux de la Direction de l'environnement et des aménagements paysagers nécessitent la rénovation de son installation électrique, le changement de certaines menuiseries et le remplacement et l'installation de systèmes de climatisation type « split ».

De plus, ce site présente une forte croissance de fréquentation et cela induit l'obligation de modifier l'agencement des bureaux, la création d'autres bureaux et d'un vestiaire avec une zone de stockage neuve dans un hangar déjà existant.

L'installation électrique des locaux nécessite de lourds travaux de réhabilitation et de mise aux normes. Pour cela, un relamping, un remplacement de coffret, d'onduleur et d'appareillage sont prévus.

Une barrette de mise à la terre datant du précédent exploitant du bâtiment (France Télécom) file sur tous les murs et doit être retirée et remplacée par une terre aux normes.

Les menuiseries de ces locaux sont en état d'origine et nécessitent donc d'être révisées voire remplacées pour certaines afin de permettre une meilleure performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment.

Certains climatiseurs sont encore au R22 et doivent être remplacés car l'utilisation de ce gaz est proscrite. D'autres sont manquants dans certaines zones et bureaux et doivent donc être rajoutés. Les bureaux de la Direction de l'environnement et des aménagements paysagers nécessitent une réorganisation et une rénovation globales. En effet, certaines cloisons doivent être abattues, d'autres montées, le sol est à rénover en totalité et la peinture de l'ensemble des locaux est à refaire.

De plus, un vestiaire est à créer dans un hangar actuellement utilisé pour du stockage de machines, d'engins et autres outils agricoles.

La création de douches, vestiaires, sanitaires et autres locaux de vie font partie de ce projet.

Les travaux envisagés dans le vestiaire à créer sont les suivants :

- La démolition et la création de cloisons,
- La pose d'un faux plafond,
- La pose d'un sol souple sur la dalle béton existante,
- La remise en état de la peinture de l'ensemble des locaux,
- La remise aux normes et rénovation de l'installation électrique,
- La création d'une installation de plomberie,
- La pose de meubles (casiers)

Les travaux envisagés dans les bureaux existants sont les suivants :

- La démolition et la création de cloisons,
- La pose d'un sol souple sur le carrelage existant,
- Le remplacement total du faux-plafond,
- La remise en état de la peinture de l'ensemble des locaux,

- La remise au norme et rénovation de l'installation électrique,
- La mise aux normes des systèmes incendie et alarme intrusion,
- Le remplacement de l'onduleur,
- La réparation et/ou remplacement des menuiseries,
- L'installation de climatiseurs neufs,
- La réparation du portail métallique d'accès au site.
- Divers travaux de réparation métalliques (exutoires, clôtures...)

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST, complétés par des interventions ponctuelles réalisées en Régie.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux d'électricité : **40.000 eur HT,**
  - Travaux d'électricité / sécurité (intrusion, SSI) : **20.000 eur HT**
  - Travaux d'ouvrages de répartition (cloisons, plafonds...etc..) : **80.000 eur HT**
  - Travaux de revêtement de sol : **40.000 eur HT**
  - Travaux de peinture : **15.000 eur HT**
  - Travaux de remplacement des ouvrants, stores, et volets : **50.000 eur HT**
  - Travaux de métallerie divers : **20.000 eur HT**
  - Travaux de chauffage, climatisation, ventilation : **50.000 eur HT**
  - Travaux de plomberie : **40.000 eur HT**
  - Travaux de maçonnerie démolition : **10.000 eur HT**
  - Travaux d'aménagement divers : **15 000 eur HT**
- Soit un montant total de : **380.000 eur HT (trois cent quatre-vingt mille euros HT)**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, selon le plan de financement suivant :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	76 000	20%
<b>Collectivité de Corse – dotation quinquennale</b>	152 000	40%
<b>DSIL</b>	152 000	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>380 000 €</b>	<b>100%</b>

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le programme de travaux de mise aux normes, rénovation et de sécurisation de la Direction de l'environnement et des aménagements paysagers pour un montant de 380 000 euros HT;

**D'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter des subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	76 000 €	20%
<b>Collectivité de Corse – dotation quinquennale</b>	152 000 €	40%
<b>DSIL</b>	152 000 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>380 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022,

**Approuve le programme de travaux de mise aux normes, rénovation et de sécurisation de la Direction de l'environnement et des aménagements paysagers pour un montant de 380 000 euros HT ;**

**Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) selon le plan de financement suivant :**

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	76 000 €	20%
<b>Collectivité de Corse – dotation quinquennale</b>	152 000 €	40%
<b>DSIL</b>	152 000 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>380 000 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI



The image shows a blue ink signature of Laurent Marcangeli over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '20000 AJACCIO' at the bottom, with a central emblem.